

**LDB**  
**II**

---



INSTITUT ROYAL DU PATRIMOINE ARTISTIQUE  
KONINKLIJK INSTITUUT VOOR HET KUNSTPATRIMONIUM  
Bibliotheek / Bibliothèque  
INV.

# La Librairie des ducs de Bourgogne

Manuscrits conservés à la Bibliothèque royale de Belgique

**Volume II**  
Textes didactiques

Edité par  
**Bernard BOUSMANNE,**  
**Frédérique JOHAN et Céline VAN HOOREBEECK**

Textes rédigés par

Bernard Bousmanne  
Marguerite Debae  
Frédérique Johan  
Ann Kelders  
Claudine Lemaire  
Jacques-Charles Lemaire  
Baudouin Van den Abeele  
Christiane Van den Bergen-Pantens  
Tania Van Hemelryck  
Céline Van Hoorebeeck  
Dominique Vanwijnsberghe  
Hanno Wijsman

❑ **Cote - Signalement** KBR 9043.

**Titre - Identification** De regimine principum, version française de Jean Wauquelin.

**Auteur** Gilles de Rome.

**Genre - Thématique** Textes didactiques.

**Dénomination** (fol.1r-v): ... Pour la q(ue)lle cause au com(m)andement de (...) Philippe (...) duc de bourgoigne (...) Je iehan Wauquelin (...) mettre et translater de latin en fra(n)choix le co(n)tenu dun liure intitule le gouu(er)nement des princes Jadis co(m)pose p(ar) frere gille de rom(m)e ...; (fol.2v) ... que ie composasse auscun liure de lensaigneme(n)t des princes ou du gouuernement des rois ...; (fol.350r): *Explicit le livre du gouuernement des princes iadis co(m)posez par frere gille de rom(m)e (...) translate de latin en francoys au commandement de mon tresredoubte seigneur Phlippe (...) duc de bourgo(n)gne de brabant etc par Jehan Wauquelin son clercq et serviteur com(m)e il est co(n)tenu ou p(re)mier prologue au com(m)encement escript*; Bruxelles, AGR, Chartes du sceau de l'Audience, n° 244 (5 avril 1452 n. st.): Audit Jacotin Pilavainne pour l'écriture d'un volume nomme le Gouvernement des princes, que fist frere Gille de Romme, translate par ledit Jehan Wauquelin ... (De Schryver 1974, p. 79); inv. 1467-1469 (Barrois 1830, n° 926 - CCB, V, 5-192): Ung autre beau grant livre en parchemin (...) intitulé au dehors: Le livre du Gouvernement des Roys et des Princes ...; inv. 1485-1487 (Barrois 1830, n° 1639 - CCB, V, 8-5): Ung autre grant volume (...) intitulé: Le gouvernement des Rois et Princes ...

**Contenu**

[Gilles de Rome, De regimine principum, version française de Jean Wauquelin] (fol.1r-v) [Prologue du traducteur]: *Chy apres sensieult le prologue du translateur de ceste presente oeure fait sur le liure du gouu(er)neme(n)t des princes*. Pour ce que oyseuse et dispersion de corage com(m)e tesmoingne la sainte escripture ...

(fol.2r-v) [Prologue de l'auteur]: A son tresespecial seigneur ne de la royale et tres sainte lignie monseigneur phlippe p(re)mier engendre et hoir de trescler hom(m)e mo(n)seigneur phlippe par la grace de dieu roy de france ...

(fol.3r) [Table des chapitres du premier livre]: *Chy apres sensieult la Table des chapittres de la premiere partie du p(re)mier livre. Et premiers*. Par quelle maniere ou ordonnance ...

(ff.3r-109r) [Premier livre]: *Sensieult cy apres la matere de premiere partie du premier livre. Et premiers*. Par quelle maniere ou ordonnance il convient proceder en la science du gouuernement des roys et des pri(n)ces. Premier chapittre. Il convient et est chose licite ...

(ff.109r-110r) [Table des chapitres du deuxième livre]: *Sensieult le second livre ouq(ue)l sera traitie du gouuernement de la maison. Et premiers sensieult la table des chapittres de la premiere partie*. Comment cest une chose naturelle ...

(ff.110r-215v) [Deuxième livre]: *Com(m)ent cest une chose naturelle a hom(m)e de vivre en compaignie et com(m)ent les rois et les princes se doie(n)t diligenteme(n)t avertir p(re)mier chap(it)re* La matere de ce premier livre declaire et manifestee ...

(ff.215v-216r) [Table des chapitres du troisième livre]: *Et sensieult le tiers ou quel sera traitie du gouuernement de la cite et du regne. Et p(re)miers sensieult la table*

*des chapittres de la p(re)miere p(ar)tie de ce tiers livre*. Comment la com(m)unite de la cite ...

(ff.216r-350r) [Troisième livre]: *Comment la communité de la cite est auculnement tresprincipale et constituee a cause de aucun bien. Premier Chapittre*. Pour ce que toutes bonnes villes ...

**Incipit** (fol.1r) *Chy apres sensieult le prologue du translateur de ceste presente oeure fait sur le liure du gouu(er)neme(n)t des princes*. Pour ce que oyseuse et dispersion de corage com(m)e tesmoingne la sainte escripture ...

**Incipit second folio** (fol.2r) A son tresespecial seigneur ne de la royale et tres sainte lignie monseigneur phlippe p(re)mier engendre et hoir de trescler hom(m)e mo(n)seigneur phlippe par la grace de dieu roy de france ...

**Explicit** (fol.350r) ... ilz desseruiront la paix eternelle et pardurable en la quelle est le souuerain repos que nostre seigne(u)r dieu a promis a ses leaulx fideles et amis. Qui est benois par tous les siecles des siecles Amen. *Explicit le livre du gouuernement des princes iadis co(m)posez par frere gille de rom(m)e de lordre des freres hermites de saint augustin translate de latin en francoys au commandement de mon tresredoubte seigneur Phlippe par la grace de dieu duc de bourgo(n)gne de brabant etc par Jehan Wauquelin son clercq et serviteur com(m)e il est co(n)tenu ou p(re)mier prologue au com(m)encement escript*

**Colophon** (fol.350r) *Explicit le livre du gouuernement des princes iadis co(m)posez par frere gille de rom(m)e de lordre des freres hermites de saint augustin translate de latin en francoys au commandement de mon tresredoubte seigneur Phlippe par la grace de dieu duc de bourgo(n)gne de brabant etc par Jehan Wauquelin son clercq et serviteur com(m)e il est co(n)tenu ou p(re)mier prologue au com(m)encement escript*

**Copiste** Jacquemart Pilavainne; voir Bruxelles, AGR, Chartes du sceau de l'Audience, n° 244 (5 avril 1452 n. st.): "Audit Jacotin Pilavainne pour l'écriture d'un volume nommé le Gouvernement des princes, que fist frere Gille de Romme, traduit par ledit Jehan Wauquelin contenant xliiii cayers et demi au pris d'un riddre pour chacun cayer, compris le parchemin de veeslin sont xliiii riddres et demi, qui valent audit pris de l gros la pièce lv lb. xii s. vi d. Pour enluminer ledit volume, c'est assavoir pour quatre vignettes alans au tour des marges au pris chacune, l'une parmi l'autre, de xxxvi gros dicte monnoie valent lxxii s. Pour viii autres plus petites vignettes au pris de xii gros la pièce valent xlviij s. Pour ii<sup>e</sup> et x lettres de deux poins à fueillettes de vi et de viii au pris de xxxii gros dicte monnoie le cent, paï seulement xxii s. Pour xi<sup>e</sup> pirographes d'or et d'azur florettes au pris de vi gros dicte monnoie chacun cent valent xxxiii s. Et pour relier ledit volume, icellui dorer et armoier de noz armes sur les fueillettes par dehors, en trois escuz dudit pris de xlviij gros dite monnoie la piece, valent lxxii s. Montent lesdites parties à ladite somme de ix<sup>xx</sup> ix lb. i s. vi d." (De Schryver 1974, p. 79).

**Traducteur** Jean Wauquelin; (fol.1r-v): ... Pour la q(ue)lle cause au com(m)andement de trespuissant et tresredoubte prince mon tresredoubte seigneur monseigne(u)r Phlippe par la grace de dieu duc de bourgoigne (...) mon gracieux seigne(u)r present

regnant qui est lan de g(ra)ce mil iiii<sup>e</sup> et l. com(m)e celluy qui est tresdesirans de toute honneur pour sieuir et attaindre de toute paix garder et obtenir entre ses subges de tous bons ensaignemens produire et moustrer et de tous ses nobles gentilz hom(m)es et familliers en bonne occupation induire et mener Je iehan Wauquelin non dignes me sui determines pour son bon et haultai(n) voloir et gracieux plaisir acomplir que faire ie desire sur toute rien car il me samble proprement que ce lui vient du benoit saint esperit de mettre et translater de latin en fra(n)choix le co(n)tenu dun liure intitule le gouu(er)nement des princes Jadis co(m)pose p(ar) frere gille de rom(m)e del ordre des hermites de saint augustin archeuesque de bourges (...); (fol.350r) *Explicit le livre du gouuernement des princes iadis co(m)posez par frere gille de rom(m)e de lordre des freres hermites de saint augustin translate de latin en francoys au commandement de mon tresredoubte seigneur Phlippe par la grace de dieu duc de bourgo(n)gne de brabant etc par Jehan Wauquelin son clercq et serviteur com(m)e il est co(n)tenu ou p(re)mier prologue au com(m)encement escript* (voir aussi Copiste).

**Langue** Français.

**Écriture** Écriture gothique bâtarde bourguignonne (ca. H4/5mm), encre brune, 2 colonnes, rubriques à l'encre rouge.

**Édition** /

**Datation** Vers 1452.

**Origine** Pays-Bas méridionaux (Mons et peut-être Tournai ou Gand).

**Provenance** Bibliothèque de Bourgogne (inv. 1467-1469; Barrois 1830, n° 926 - CCB, V, 5-192; inv. 1485-1487; Barrois 1830, n° 1639 - CCB, V, 8-5); emporté par les Français en 1794 et restitué en 1815 à la Bibliothèque de Bourgogne (estampilles grattées de la BN de Paris aux ff.3r et 350v, remplacées par le cachet de la Bibliothèque royale de Belgique).

**Mentions d'inventaire** 1467-1469 (Barrois 1830, n° 926 - CCB, V, 5-192): Ung autre beau grant livre en parchemin couvert de velours noir, cloué de clouz dorez, intitulé au dehors: Le livre du Gouvernement des Roys et des Princes; començant au second feuillet, A son très espécial, et au dernier, il n'y ala point; 1485-1487 (Barrois 1830, n° 1639 - CCB, V, 8-5): Ung autre grant volume, couvert de velours noir à deux cloans et cinq boutons de léton doré à chacun costé, et intitulé: Le gouvernement des Rois et Princes; comenchant ou troisième feuillet, Ainsy de ung chaschun genre [= fol.4r], et le derrain finissant, par tous les siècles des siècles. Amen.

**Description codicologique** Parchemin; (I)+354+(II) folios; foliotation moderne au crayon dans le coin supérieur droit 1 à 350 (les deux derniers folios originaux, vierges avec justification, n'ont pas été foliotés); ca. H445 x L310mm (ca. H285 x L202mm); justification à l'encre pourpre; 33LR-32LE, UR = 9mm; piqûres; 1-44<sup>s</sup>; réclames (à la fin de tous les cahiers, sauf du dernier).

**Décoration** Initiales fleuries (5/6LE), initiales champiées avec prolongements filigranés dans les marges (2LE), initiales filigranées or ou bleues avec décoration filigranée noire ou rouge (1LE), lettres cadelées, lettres rehaussées à l'encre jaune, crochets alinéaires filigranés; bordures marginales florales complètes au début de chaque livre aux ff.2r, 3v, 110v et 216v; bordures marginales florales partielles au fol.1r et au début

de chaque nouvelle partie (ff.24r, 77v, 95r, 150r, 186r, 245v, 308r).

**Illustration** 1 miniature à pleine-page.

(fol.2r) Jean Wauquelin présentant sa traduction à Philippe le Bon, en présence de sa cour (pl.-p.).

**Illustration secondaire** /

**Attribution** Maître des Privilèges de Gand et de Flandre (fol.2r); Jacquemart Pilavaine (bordures; voir Copiste).

**Héraldique** Au fol.2r, dans la bordure marginale entourant la miniature frontispice, six banderoles portant les mots combinés de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal ("Aultre naray tant que uiueray", en m/t, m/g et m/q); écus de Bourgogne ancien (m/t), Brabant (deux fois; m/t), Luxembourg (m/g), Limbourg (m/g), Hainaut, armes de Philippe le Bon (m/q, dans l'axe central) et Flandre (m/q); mêmes écus (largement effacés) sur les tranches du volume.

**Reliure** Reliure du XIX<sup>e</sup> siècle en veau raciné, décorée sur les plats d'un encadrement doré à la roulette et sur le dos de petits fers, de filets et du titre: "Du gouvernement des princes par Gilles de Rome". Titre répété sur une étiquette en maroquin rouge collée au recto du premier feuillet de garde. Tranches dorées et armoriées (voir Héraldique). Fermoirs en argent (?).

**Remarques** /

**Commentaires** (Pour une présentation du texte, voir LDB-II 2003, ms. 9474).

Cet exemplaire enluminé du *Livre du gouvernement des princes* est l'un des manuscrits les mieux documentés de la librairie de Bourgogne. Un paiement daté d'avril 1452 (n. st.) a pu lui être rattaché (voir Copiste). Il précise, outre le nom du traducteur – Jean Wauquelin –, le détail des travaux confiés au scribe montois Jacquemart Pilavaine, qui est également payé pour la décoration secondaire. Le document est particulièrement intéressant sur ce point, puisqu'il distingue les "vignettes alans au tour des marges", les "petites vignettes", les "lettres de deux poins à fueillettes" et les "pirographes [signes de paragraphe] d'or et d'azur florettez".

Le nom de l'enlumineur du frontispice n'apparaît malheureusement pas dans le document, mais l'analyse du style permet d'attribuer la scène principale à la production d'un groupe anonyme qu'on désigne, depuis Winkler, sous le vocable de "Maître des Privilèges de Gand et de Flandre". Cette appellation est trompeuse, car elle pourrait faire croire à un enlumineur isolé. Or, la monographie récente de Gregory Clark a bien montré qu'elle recouvrait plusieurs mains peignant dans le même style, peut-être sous la conduite d'un enlumineur principal. Le groupe semble avoir été actif dans le bassin de l'Escaut, entre Gand et Tournai, travaillant plus ponctuellement pour des villes périphériques telles que Lille ou Mons.

La collaboration du Maître des Privilèges avec Jacquemart Pilavaine est attestée à plusieurs reprises. Dans chacun des cas, le groupe Privilèges réalise les scènes historiées de manuscrits probablement écrits et, en tout cas, décorés de bordures à Mons, dans l'entourage de Pilavaine: outre le *Livre du gouvernement des princes*, plusieurs livres d'heures à usage hainuyer (New York, Pierpont Morgan Library, mss M. 82 et M. 104 par un suiveur montois du Maître des Privilèges; Europe, collection privée *olim* New

York, H.P. Kraus; Varsovie, Biblioteka Narodowa, mss II 8004 et II 8005) montrent la même division du travail entre "historiens" et peintres de bordures, signe d'une certaine proximité entre les deux groupes. Diverses hypothèses peuvent être avancées pour expliquer cette collaboration étroite: Gregory Clark propose de voir dans le Maître des Privilèges une sorte d'entrepreneur, dirigeant deux ateliers, l'un à Gand, l'autre à Tournai. L'atelier tournaisien aurait pu servir de relais pour le Hainaut et la ville de Mons. On pourrait imaginer aussi qu'un artisan formé au style "Privilèges" a pu s'établir, pour un temps au moins, à Mons, ce qui expliquerait l'influence durable exercée par le groupe sur la production locale. Il ne faut pas exclure non plus la possibilité – a fortiori lorsqu'il s'agit d'une commande ducale – que le manuscrit ait été réalisé en plusieurs campagnes, dans des lieux différents. Seules des recherches plus poussées permettront, on l'espère, d'expliquer le don d'ubiquité dont semble avoir fait preuve le Maître des Privilèges.

L'iconographie du frontispice – copie assez fidèle de la fameuse miniature introduisant les *Chroniques de Hainaut* (Bruxelles, KBR, ms. 9242), attribuée à Rogier Van der Weyden – a été bien étudiée, dernièrement encore par Cyriel Stroo, qui a insisté sur la portée politique de la scène de présentation. Alors que dans les *Chroniques*, la plupart des personnages sont parfaitement identifiables, le Maître des Privilèges a donné une image fortement stéréotypée des témoins de la remise du livre, ne personnalisant que l'acteur principal, Philippe le Bon. En se référant à l'original, on peut néanmoins entreprendre un décodage prudent et reconnaître, à gauche du duc, une évocation de ses conseillers et, à sa droite, un groupe de courtisans, tous porteurs du collier de la Toison d'or, parmi lesquels figure peut-être son fils Charles, comte de Charolais.

Chercher à identifier plus précisément les différents protagonistes a, somme toute, assez peu d'importance si l'on garde à l'esprit que la miniature n'est en aucun cas la représentation "journalistique" d'un événement qui se serait effectivement déroulé. Comme l'a bien montré Cyriel Stroo, ce qui importe avant tout, c'est la façon dont est mise en image une intention d'ordre politique. L'image doit être perçue comme la représentation, fondée sur une longue tradition iconographique et donc en grande partie stéréotypée, d'une cérémonie officielle, d'un rituel qui sert à affirmer publiquement, en présence de témoins de haut rang, l'autorité et le pouvoir du duc. A cet égard, la présence d'une bordure héraldique autour de la page n'est pas innocente: elle rappelle l'étendue des territoires sur lesquels s'exerçait l'autorité ducale et fait écho aux titres du souverain, qu'énumèrent, non sans une certaine emphase, les documents officiels ou les prologues de ses ouvrages de commande. Les mêmes armes ont par ailleurs été peintes sur la tranche du manuscrit, leur assurant ainsi une certaine visibilité, même quand le codex était fermé. Cette "mise en scène" héraldique est à mettre en relation avec d'autres manifestations publiques du pouvoir, telles par exemple les missions diplomatiques ou les joyeuses entrées. Enfin, l'acte même de traduction est chargé d'intentions politiques. En effet, si la commande passée chez Wauquelin en 1448 peut s'expliquer par le fait que le texte français d'Henri de Gauchy, rédigé vers 1278, était devenu difficilement lisible (Vanderjagt 1981), elle

constituait aussi, pour le duc, une façon de se profiler comme un souverain français (Stroo 2002). En suivant l'exemple de Philippe le Bel, commanditaire du texte latin et de la traduction d'Henri de Gauchy (voir Explicit dans LDB-II 2003, Bruxelles, KBR, ms. 9474), Philippe le Bon s'inscrivait dans une tradition royale. A l'appui de cette affirmation, le prologue de la traduction de Jean Wauquelin fait explicitement référence au lien direct unissant le duc au roi de France: "Philippe fil de roy Phillippe de France, de laquelle noble lignie generation et maison est mondit tresredoubté seigneur paternellement descendus" (fol.2r).

#### Orientation bibliographique

Barrois 1830, n° 926 et n° 1639; Bayot, p. 32; Beaulieu - Baylé 1956, p. 5; Blockmans 1988, p. 15; Burgund 1986, p. 23-24, n° 24; Büttner 1973, p. 15, p. 21, p. 25-29, p. 81, note 25 et p. 87; Charles le Téméraire 1977, p. 176, n° 76; Chroniques de Hainaut 2000, p. 41-42, p. 71, notes 11-12, p. 121, p. 123, notes 16-17, note 21 et note 27, p. 130, note 45 et p. 169; Clark 2000, p. 28-29, p. 32, p. 85, p. 87, p. 118, p. 129-130, p. 134-136, p. 139, p. 145-148, p. 151, p. 179-180, p. 203 et fig. 9; Dictionnaire des lettres françaises 1992, p. 543 et p. 713; Delaissé 1955, p. 46; De Schryver 1974, p. 79; Dogaer 1987a, p. 15, p. 57, p. 59, p. 61 et p. 63; Doutrepoint 1909, p. 309-310; Esch 2002; Gaspar - Lyna 1942, p. 11-12; *Girart de Roussillon ou l'épopée de Bourgogne: le manuscrit de Vienne, Codex 2549*, commenté par M. Thomas et M. Zink, adaptation en français moderne de R.-H. Guerrand, [Paris], 1990, p. 217, fig. 24; Gröber 1933, II/1, p. 1144; Isabelle de Portugal 1991, p. 100-101, n° 2; *Leuchtendes Mittelalter: 89 libri manu scripti 89 illuminati vom 10. bis zum 16. Jahrhundert*, beschrieben von E. König und H. Tenschert, Rotthalmünster, 1989, p. 216; Librairie de Bourgogne 1970, p. 29, n° 21; Librairie de Philippe le Bon 1969, p. 73-74, n° 100; Livre illustré 1977, p. 56-57, n° 43; Lyna 1933, p. 92; Lyna - Pantens 1989, p. 279-283, n° 313, pl. LXXVIII; F. Maillard, Les traductions du "De Regimine principum" de Gilles de Rome (Ecole nationale des Chartes. Positions des thèses, promotion 1948), Paris, 1948, p. 95; Manuscrits à peintures 1989, p. 123-124, n° 47; O. Merisalo, De la paraphrase à la traduction: Gilles de Rome en moyen français ("De regimine principum"), dans *Traduction et adaptation en France à la fin du Moyen Age et à la Renaissance. Actes du colloque organisé à l'Université de Nancy II, 23-25 mars 1995* (Colloques, congrès et conférences sur la Renaissance 10), éd. C. Brucker, Genève, 1997, p. 108; Miniature flamande 1959, p. 55-56, n° 46, pl. 24; Pächt - Jenni - Thoss 1983, p. 30, p. 33, p. 53 et suiv. et p. 90; C. Ruelens, La miniature initiale des Chroniques de Hainaut à la Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles, *Gazette archéologique* 8, 1883, p. 325; K. Schottenloher, Buchwidmungsbilder in Handschriften und Frühdrucken, *Zeitschrift für Bücherfreunde* n° spéc. 12, 1920-1921, p. 166, n° 89; *Scriptorium* 5, 1951, p. 328, n° 338; *Scriptorium* 11, 1957, p. 295, n° 30; *Scriptorium* 30, 1976, p. 144; *Scriptorium* 31, 1977, p. 338; *Scriptorium* 48, 1994, p. 116, n° 520; Smeyers 1998, p. 310-311, fig. 28; Stroo 1994, p. 290; Stroo 2002, p. 54, p. 56, p. 59, p. 98, 209, note 9, p. 210-211, pl. 37; Tentoonstelling van miniaturen 1927, p. 24, n° 160; A.H. van Buren, The Master of Mary of Burgundy and his colleagues. The State of Research

and Questions of Method, *Zeitschrift für Kunstgeschichte* 38, 1975, p. 298, note 52; A.H. van Buren, compte rendu de Pächt - Jenni - Thoss 1983, *The Art Bulletin* 67, 1985, p. 328; Vanderjagt 1981, p. 39, p. 57 et p. 75-76; J. Van den Gheyn, Contribution à l'iconographie de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York, *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique* 56, 5ème série, VI, 1904, p. 386; J. Van den Gheyn, Encore l'iconographie de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York, *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique* 59, 5ème série, IX, 1907, p. 291; Van den Gheyn 1909a, p. 93-94; A. Von Euw et J. Plotzek, *Die Handschriften der Sammlung Ludwig*, IV, Cologne, 1985, p. 253; F. Winkler, Studien zur Geschichte der niederländischen Miniaturmalerei des XV. und XVI. Jahrhunderts, 2. Eine flandrische Lokalschule um 1420-1460. Der Meister der Privilegien von Flandern und Gent (Cod. 2583 der k. k. Hofbibliothek), der Meister des Guillebert von Metz, *Jahrbuch der kunsthistorischen Sammlungen des allerhöchsten Kaiserhauses* 32, 1915, p. 308, fig. 22; Winkler 1978, p. 31 et p. 163.

Dominique Vanwijnsberghe

❑ **Cote - Signalement** KBR 9054.

**Titre - Identification** Le Débat de félicité.

**Auteur** Charles Soillot.

**Genre - Thématique** Textes didactiques.

**Dénomination** (fol.1r): Le debat de felicite; (fol.1r): *Proheme de ce p(re)se)nt traictie appelle le debat de felicite* ...; (fol.1v): ... ce p(re)se)nt liure de felicite de vie ...; (fol.68r): ... Si ay tout escript com loy pour le moyen a sa bonte que puis no(m)mer souz sa mercy Le debat de felicite ...; (fol.68r): ... Cy fine le debat de felicite; inv. 1467-1469 (Barrois 1830, n° 976 - CCB, V, 5-242): Ung autre livre en papier (...) intitulé par dedens: Le Débat de félicité ...; inv. 1485-1487 (Barrois 1830, n° 1771 - CCB, V, 8-140): Ung autre grand volume (...) intitulé: Le Débat de félicité ...

**Contenu**

[Charles Soillot, Le Débat de félicité]

(ff.1r-2v) [Prologue en prose adressé à Charles le Téméraire]: *Proheme de ce p(re)se)nt traictie appelle le debat de felicite* ...

(ff.3r-27v) [Premier livre débutant sur le prologue versifié de l'acteur]: *Cy commence ledit traictie. Lacteur* le parueni a mon florissant age ...

(ff.29r-47r) [Deuxième livre]: *Sensuit le second liure de ce p(re)se)nt traictie*. Moitie gary moitie malade ...

(ff.48r-67v) [Troisième livre; il débute sur le discours de l'auteur, en vers]: *Cy est le tiers et derrenier liure de cestui traictie*. Aussi ioyeux q(ue) fut oncques seraine ...

(ff.67v-68r) [Réveil et conclusion versifiés de l'auteur]: Ce fait tout esmeu des merueilles ...

**Incipit** (fol.1r) *Proheme de ce p(re)se)nt traictie appelle le debat de felicite*. A treshault et tresuertueux prince et mon tresredoubte seigneur mon seigneur Charles unique heritier de la maison de Bo(ur)goingne Conte de Charolais. Seigneur de Chasteaubelin et de Bethune ...

**Incipit second folio** (fol.2r) seigneur se aucuns eureux a en ce monde lesquelz le se dient estre le plus et les causes pourquoy. Enapres les abuz et erreurs esquelz ilz se precipitent de cuidier que en choses inferiores et mondaines a aucun eur ou seurte ...

**Explicit** (fol.8r) ... Ce erreur ay boute en cestui debat de felicite se erreur ay boute ou rien mal dicte contrit men rends mat se erreur ay boute en cestui debat Cy fine le debat de felicite.

**Colophon** /

**Copiste** /

**Traducteur** /

**Langue** Français.

**Écriture** Écriture gothique bâtarde bourguignonne (H5mm); encre brune, rubriques à l'encre rouge (pour les titres et les intervenants); autre main (cursive bâtarde, encre brune) pour le "Le debat de felicite" inscrite au recto de la première garde originale (fol.1r). Cette main n'est pas celle de Charles Soillot, du moins en comparaison avec la note autographe présente au fol.65v du ms. Bruxelles, KBR, IV 125, le *Livre de l'Institution de l'ordre de la Toison d'or* de Charles de Croÿ (au sujet de ce manuscrit,